



A l'aide propriete intellectuelle site wdb

Par **Mrthomssss**, le **04/05/2022** à **23:53**

Bonjour,

J'ai créé et mis en ligne à la demande oral de mon employeur qui dirige deux sociétés.

La demande concernait la société pour laquelle je ne suis pas employé (je suis employé dans l'autre société).

Devant le caractère urgent de la demande oral, je réussi à mettre en ligne un site personnalisé et dynamique répondant à ses besoins (un site public et un site permettant de gerer le site public).

Cela fait des mois que cela a eu lieu. Quelques mois après, la présidente directrice générale de la société m'a demandé de lui faire une offre sur le rachat total du site internet. N'ayant aucune idée de la valeur de celui ci, j'ai proposer 25% de ce qu'aurait demandé un professionnel pour un résultat inférieure. Durant 5 jours, après de nombreux appels de leur part envers des avocats spécialisé, ils en ont conclu avoir aucun recours à la situation. Suite à cela et sans m'en avoir informé au préalable, j'ai été convoqué à la minute à une réunion de 5 personnes dont ma présence à savoir le directeur général des deux sociétés, 2 représentes, chacune des sociétés respectives et mon directeur des ventes qui n'a rien à voir avec l'autre société.

Durant cette entretien qui faisait plus office d'un procès, il a été mis en vant que je ne répondait pas aux taches de mon contrat de travail (accusation clairement non fondées, je répons de façon quotidienne à mes fonctions stipulés à mon contrat) dont le seul objectif était de faire baisser le montant que je demandais contre la cession des droits du site public. Un autre entretien privée avec cette fois ci uniquement le directeur général est prévu sous 2 jours.

Que dois-je faire ?

Je risque mon poste actuelle pour avoir répondu à une demande orale de mise en ligne rapide d'un site dynamique développé sur mon temps libre.

À l'aide s'il vous plaît